MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 794 **26 octobre 1999**

SOMMAIRE

Dimetal International S.A., Luxembourg . . page 38066
Eastern Trade Ltd, S.à r.l., Luxembourg 38066
E.P.D., European Property Development, S.à r.l., Luxembourg 38066
Eurimplant Holding S.A., Luxembourg 38066
Farador S.A., Luxembourg 38067
Fiduciaire Van Loey et Patteet S.A., Luxembourg 38067
Figo International S.A., Luxembourg 38067
Finicred S.A., Luxembourg 38067
Floorinvest Holding S.A., Luxbg-Strassen 38068, 38069
Force Cash, Luxembourg 38070
Fructilife S.A., Luxembourg 38067, 38068
F.S.A. International S.A., Luxembourg 38070
FSL S.A., Luxembourg 38070
F.V.L.P. Directors, S.à r.l., Luxembourg 38070
F.V.L.P. Management, S.à r.l., Luxembourg 38071
F.V.L.P. Services, Luxembourg 38071
Garage Camille Reding, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 38071
Garer Stuff, S.à r.l., Luxembourg 38071
General Construction and Development Holdings S.A., Luxembourg 38072
Grosselec - Luxembourg S.A., Luxembourg 38073
(Gerard) Hastert S.A., Heisdorf 38073
Herule Finance S.A., Luxembourg 38072, 38073
HFH Holding S.A., Luxembourg 38073
Hidari Holding S.A., Luxembourg 38074
Holding Immobilière Nouvelle S.A., Luxembourg 38077
IIG Holding S.A., Luxembourg 38077
Ilos S.A., Grevenmacher 38078
Indosuez Multimedia Fund, Sicav, Luxembourg . . 38074
Industrie Maurizio Peruzzo - IMP S.A., Luxembourg 38078
Intar S.A., Luxembourg 38080
International Dynalux S.A., Luxembourg 38077
International Textile Investment S.A., Luxembourg 38081
Investments Forus S.A., Luxembourg 38081
IPN S.A., Luxembourg 38078, 38079
Isa, S.à r.l., Luxembourg 38078
I.T.M.A., I.T. & Management Associates S.A., Windhof 38081, 38083
ITX S.A., Luxembourg 38081
Juvaco S.A., Luxembourg 38084
Ketchikan S.A., Luxembourg 38084
Kormann, Maier & Assoc., S.à r.l., Luxembourg . . 38103
Librairie ABC, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 38083
Luxcofin S.A., Luxembourg 38085
Luxprop S.A., Luxembourg 38084
Mannelli Electronics S.A., Luxembourg 38085
Mazzaro Invest Holding S.A., Luxembourg 38085, 38087
Mantovanelli, S.à r.l., Luxembourg 38087
Mapfin S.A., Luxembourg 38087
Mecan S.A., Angelsberg 38087
Merloni Ariston International S.A., Luxembourg . 38103
Millenium Multimedia S.A., Luxembourg 38087
MRM Consulting S.A., Luxembourg 38088
Nakatome Holding S.A., Luxembourg 38088
North South Impex, S.à r.l., Luxembourg 38089
Oberfin S.A., Luxembourg 38088
Ondine Capital S.A. Holding, Luxembourg 38089, 38091
Optique New Look, S.à r.l., Schifflange 38089
Packaging Technology Holding S.A., Luxembourg 38091
Pade S.A., Esch-sur-Alzette 38091
Pänlux, S.à r.l., Septfontaines 38092
Partec S.A., Luxembourg 38092
Patrinvest S.C.A., Luxembourg 38092, 38093
PLASTIconstruct S.A., Mersch 38102
PMI, GmbH, Luxemburg 38094
Produits de Viande Schmit et Cie, S.à r.l., Helmdange 38093
Profound Market Group, S.à r.l., Luxembg 38094, 38099
Quintech Engineering S.A., Luxembourg 38094
Radici Poliester S.A., Luxembourg 38101
Randolf S.A., Luxembourg 38099, 38100
Reichel & Alexander Holding S.A., Luxembourg . . 38101
Ritzurei International S.A., Luxembourg 38111
Royal Roofing Automation Group S.A., Luxembourg 38102, 38103
Sapeco International S.A., Luxembourg 38111
Scheidberg, S.C.I., Grevenmacher 38112
Semopac International S.A., Luxembourg 38112
S E R A C, Société d'Etude et de Recherche Appliquée en Cancerologie S.A., Luxembourg 38108, 38111
S. & H. Investments S.A., Luxembourg 38112
Société de Promotion Hoeltgen et Associés, S.à r.l., Walferdange 38100, 38101
Société Générale Patrimoniale S.A., Luxembourg 38104, 38108
SOFINPAR, Société Financière de Participation, S.à r.l., Luxembourg 38103, 38104

DIMETAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 35.570.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIMETAL INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur *Administrateur*

(38324/652/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

EASTERN TRADE LTD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.642.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(38327/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

EASTERN TRADE LTD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.642.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(38328/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

EURIMPLANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 24.488.

—

Le bilan de la société au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(38332/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

E.P.D., S.à r.l., EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 36.731.

Constituée sous la dénomination EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT S.A., en abrégé E.P.D. S.A., par-devant Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 avril 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 382, du 12 octobre 1991, transformée en une société à responsabilité limitée sous la dénomination EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT, S.à r.l., en abrégé E.P.D., S.à r.l., par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1997, acte publié au Mémorial C, numéro 447, du 16 août 1997.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN PROPERTY DEVELOPMENT, S.à r.l.,
en abrégé E.P.D., S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(38333/537/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FARADOR S.A.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 39.550.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature — *Administrateur* | Signature — *Administrateur*

(38334/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FIDUCIAIRE VAN LOEY ET PATTEET S.A.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 31.091.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature — *Administrateur* | Signature — *Administrateur*

(38335/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FIGO INTERNATIONAL S.A.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.333.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature.

(38337/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FIGO INTERNATIONAL S.A.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.333.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature.

(38336/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FRUCTILIFE S.A., Société Anonyme,
(anc. FRUCTILIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.633.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRUCTILIFE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 671 du 1er décembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Marches, administrateur-délégué, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire Madame Christelle Azemard, secrétaire, demeurant F-Chicourt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Descroix, responsable comptable, demeurant à F-Ecouviez.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale de la société en FRUCTILIFE S.A. et modification afférente de l'article 1er des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en FRUCTILIFE S.A. de sorte que l'article 1er des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1er. Constitution - Dénomination.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de FRUCTILIFE S.A. (ci-après désignée («La Société»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Marches, C. Azemard, D. Descroix, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 118S, fol. 50, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 août 1999. G. Lecuit.

(38348/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FRUCTILIFE S.A., Société Anonyme,
(anc. FRUCTILIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.633.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 août 1999. G. Lecuit.

(38349/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FLOORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 35.035.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux août.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls et uniques actionnaires de la société anonyme FLOORINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.035, à savoir:

1. FLOORFINANCE S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg,
représentée par Monsieur Jean Reuter, réviseur d'entreprises, demeurant à Strassen,
en vertu d'une procuration donnée à Strassen, le 27 juillet 1999, ci-annexée,
détenant cent dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions 110.999
2. Monsieur Jean Reuter, préqualifié,
détenant une action 1
Total: cent onze mille actions 111.000

de mille (1.000,-) francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant de cent onze millions (111.000.000,-) de francs.

Les comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques actionnaires de FLOORINVEST S.A., déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident de changer la dénomination de la société de FLOORINVEST S.A., en FLOORINVEST HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social de la société de L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent les actionnaires décident d'adapter la première et la deuxième phrase de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1er.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FLOORINVEST HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Strassen.»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'instaurer un nouveau capital autorisé de la société et par conséquent de modifier le quatrième paragraphe à l'article trois des statuts comme suit:

«Le capital autorisé (en ce compris le capital souscrit) est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinquante millions (150.000.000,-) de francs belges, qui sera représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune.

Le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 2 août 2004, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Cinquième résolution

Ensuite les actionnaires décident de modifier la fin de la dernière phrase du deuxième paragraphe à l'article huit des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature collective d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente cinq mille (35.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reuter, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 118S, fol. 69, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1999. R. Neuman.

(38343/226/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FLOORINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 35.035.

—

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38344/226/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FINICRED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 28.231.

—

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINICRED S.A.

Signature *Administrateur* Signature *Administrateur*

(38342/652/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FORCE CASH.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 33.645.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1999. BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme
V. Jean P. Visconti
Mandataire Commercial *Sous-Directeur*

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 3 mai 1999

– L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.

– L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

– L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2000.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

– Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG;

– Monsieur Patrick J.M. La Fosse, directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG;

– Monsieur Patrick Segal, directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., Genève.

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg.

(38345/010/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

F.S.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 53.787.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Signature
Administrateur *Administrateur*

(38350/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

FSL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 43.057.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 46, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. FSL S.A
Signature

(38351/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

F.V.L.P. DIRECTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 59.362.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le gérant

(38354/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

F.V.L.P. MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 59.363.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le gérant

(38355/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

F.V.L.P. SERVICES.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 59.364.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le gérant

(38356/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

GARAGE CAMILLE REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 190, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 5.701.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999.

Pour GARAGE CAMILLE REDING, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(38358/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

GARER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 45, rue des Etats-Unis.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 13 juillet 1999, enregistré à Capellen en date du 16 juillet 1999, vol. 416, fol. 15, case 11,

– que suite à la cession de parts intervenue, les parts sociales sont inscrite comme suit:

– Monsieur Bruno Claude Pitault, garçon de café,
demeurant à Howald, 33, rue Edouard Oster 35

– Madame Rolande Pitault, épouse de Monsieur Maurizi Lionel, employée privée,
demeurant à Howald, 33, rue Edouard Oster 65

Total: cent parts sociales 100

– que l'assemblée a décidé d'accepter la démission de son gérant administratif Monsieur Carlos Da Costa Goncalves, gérant de sociétés, demeurant à Olm, et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat;

– que l'assemblée a décidé de nommer Madame Rolande Maurizi-Pitault, prénommée, en qualité de gérante administrative de la prédite société;

– que l'assemblée a décidé de confirmer le poste de gérant technique de Monsieur Bruno Claude Pitault, prénommé;

– que la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérants.

Capellen, le 9 août 1999.

Pour extrait conforme
A. Biel

(38359/203/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

GARER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 45, rue des Etats-Unis.

—

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

(38360/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

GENERAL CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 49.836.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(38361/794/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

GENERAL CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 49.836.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(38362/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

GENERAL CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 49.836.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(38363/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

HERULE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 61.899.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HERULE FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 4 mars 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 mai 1999, numéro 327.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Antonella Graziano, employée privée, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fabienne Callot, employée privée, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-quatorze mille six cents (74.600) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Changement de la clôture de l'année sociale du 31 décembre au 30 juin et modification de l'article treize des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la clôture de l'année sociale du 31 décembre au 30 juin.

L'article treize des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

L'année sociale en cours se terminera le 30 juin 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Pollefort, A. Graziano, F. Cahot, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 1999, vol. 410, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 1999. E. Schroeder.

(38367/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

HERULE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 61.899.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 1999. E. Schroeder.

(38368/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

GROSSELEC – LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 22.631.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Liquidateur

(38365/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

GERARD HASTERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 15, rue de Mullendorf.

R. C. Luxembourg B 53.417.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. *Pour la S.A. GERARD HASTERT*

Signature

(38366/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

HFH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 34.860.

—

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Pierre Haddad, administrateur de sociétés, demeurant à Corsier (Suisse),

ci-après désigné par «le comparant».

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

– La société anonyme HFH HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.860, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 434 du 24 novembre 1990;

– Le capital social est fixé à dix millions (10.000.000,-) de francs français, représenté par cent (100) actions d'une valeur de cent mille (100.000,-) francs français chacune;

– Le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société;

– Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:

– de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;

– de désigner le comparant comme liquidateur;

– Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence l'activité de liquidation a été terminée, et que;

– tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.

Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.

– En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.

– Comme conséquence de ce qui précède, les cent (100) actions au porteur ont été annulées par lacération en présence du notaire instrumentant.

– Les livres et documents de la société seront conservés à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, siège de la société, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente-cinq mille (35.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Haddad, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 1999, vol. 3CS, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de dépôt au greffe et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999. R. Neuman.

(38369/226/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

HIDARI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 27.245.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature Signature

Administrateur *Administrateur*

(38370/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 47.885.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the ninth of June.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND (the «Company»), a société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated in Luxembourg on 17 June 1994, as published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 23 June 1994.

The meeting was presided by Mrs Anne Felten, legal advisor, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Valérie Letellier, employée privée, residing in Esch-sur-Alzette.

The meeting appointed as scrutineer Miss Lori Huber, attachée de direction, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialed ne varietur by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 7th May 1999 by registered letter.

III. The merger proposal contained in the agenda has been published in the Mémorial on 29 March 1999.

IV. It appears from the attendance list that out of 1,768,593.87 shares in issue 268,976.65 are duly represented at this meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on the 29th of April 1999 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

The proxies given in regard of the meeting of April 21, 1999 are valid for this extraordinary general meeting.

V. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1) to approve and ratify the Merger Proposal,

2) to approve the merger of INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND (the «Company») with GIF SICAV II, a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the GIF II SICAV - MULTIMEDIA PORTFOLIO upon hearing

– the report of the Directors of the Company in relation to the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg; and

– the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies,

3) to accept the issue without charge of shares without par value of the GIF II SICAV - MULTIMEDIA PORTFOLIO (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day, as defined in the Merger Proposal;

4) to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered distribution shares (including fractional entitlements) being allocated to the shareholders of the Company, which are all registered shareholders, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day;

5) to take note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF II SICAV on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal. After having approved the foregoing and heard the reports of the board of Directors and of the special joint auditors referred to in the agenda, which reports will remain annexed to the present deed together with the Merger Proposal, the meeting approves the following resolutions with all the votes with exception of 1,280 shares:

First resolution

The shareholders decide to approve and ratify the Merger Proposal.

Second resolution

The shareholders decide to approve the merger of INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND (the «Company») with GIF II SICAV, II , a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg into the GIF II SICAV, II - MULTIMEDIA PORTFOLIO, effective on 21 June 1999 (the «Effective Day»).

Third resolution

The shareholders decide to accept the issue without charge of shares without par value of the GIF II SICAV, II - MULTIMEDIA PORTFOLIO (the «New Shares») in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company, at an issue price based on the net asset value per share of the Company as of the last Valuation Day thereof preceding the Effective Day.

Fourth resolution

The shareholders decide to accept the issue of one New Share against one former share of the Company, registered distribution shares (including fractional entitlements) being allocated to the shareholders of the Company, which are all registered shareholders, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Day.

Fifth resolution

The meeting takes note that as a result of the merger the Company shall be wound up without liquidation, that all its former shares shall be cancelled and that the assets and liabilities of the Company shall be deemed to be transferred to GIF II SICAV IT on the day of the merger, as determined in the Merger Proposal.

There being no further item on the agenda the meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at one hundred thousand Luxembourg Francs (100,000.- LUF).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée à Luxembourg le 17 juin 1994, tel que publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 23 juin 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Anne Felten, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Letellier, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Lori Huber, attachée de direction, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. La présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société, le 7 mai 1999 par lettre recommandée.

III. Le projet de fusion contenu dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial, le 29 mars 1999.

IV. Il résulte d'une liste de présence que sur 1.768.593,87 actions émises, 268.976,65 actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée par les convocations indiquées dans le procès-verbal de l'assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 29 avril 1999 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis. En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté. Les procurations relatives à l'assemblée du 29 avril 1999 restent valables pour la présente assemblée.

V. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Approbation et ratification du projet de fusion,

2. Approbation de la fusion de INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND (la «Société») avec GIF II SICAV, II, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg par apport au sous-fond GIF II SICAV, II - MULTIMEDIA

– sur présentation du rapport du Conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le «projet de fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et déposé auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

– et sur présentation du rapport de révision prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales,

3) Approbation de l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale du sousfonds GIF II SICAV II - MULTIMEDIA («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective, telle que définie dans le projet de fusion.

4) Approbation de l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) de distribution étant attribuées aux actionnaires de la Société, qui sont tous des actionnaires en nom, sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif.

5) Constatation, qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute, que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF II SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu le rapport du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises conjoint mentionnés à l'ordre du jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte ensemble avec le Projet de Fusion, l'assemblée a approuvé les résolutions suivantes, avec toutes les voix à l'exception de 1.280:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver et de ratifier le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la fusion de INDOSUEZ MULTIMEDIA FUND (la «Société») avec GIF II SICAV II, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dans le sous-fonds GIF II SICAV II - MULTIMEDIA, avec effet au 21 juin 1999 (la «date effective»).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission sans frais d'actions sans valeur nominale du sousfonds GIF II SICAV II - MULTIMEDIA («les nouvelles actions») en échange de l'apport de l'ensemble du patrimoine de la Société, à un prix d'émission basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la Société arrêtée au dernier jour d'évaluation précédant la date effective.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver l'émission d'une action nouvelle contre une action ancienne de la Société, des actions nominatives (comprenant des fractions d'actions) de distribution étant attribuées aux actionnaires de la Société, qui sont tous des actionnaires en nom, sur base du registre des actionnaires de la Société au jour effectif.

Cinquième résolution

L'assemblée constate qu'à l'issue de la fusion, la Société sera dissoute et que toutes les anciennes actions émises seront annulées et que l'actif et le passif de la Société seront considérés comme transférés à GIF II SICAV II, au jour de la fusion tel que déterminé dans le projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront à charge de la Société à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont estimés à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi, le notaire soussigné a signé et a apposé son sceau à la date désignée ci-avant.

Après lecture du présent document aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, les comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: A. Felten, V. Letellier, L. Huber, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 juin 1999, vol. 410, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 1999. E. Schroeder.

(38374/228/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.507.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature

Un mandataire

(38371/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

IIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 54.583.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IIG HOLDING S.A.

Signature Signature

Administrateur *Administrateur*

(38372/652/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

INTERNATIONAL DYNALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 53.064.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL DYNALUX S.A.

Signature Signature

Administrateur *Administrateur*

(38378/652/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

ILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Z.I. Potaschberg.

R. C. Luxembourg B 44.684.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. *Pour la S.A. ILOS*

Signature

(38373/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO – IMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

—

Monsieur Maurizio Peruzzo, administrateur de sociétés, Bassano del Grappa (VI), Viale Venezia 59, Italie, a été nommé administrateur-délégué avec signature individuelle pour la gestion journalière et président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9 juillet 1999. Pour avis et conforme

Pour INDUSTRIE MAURIZIO PERUZZO – IMP S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 1999, vol. 166, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38375/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

ISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.937.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. ISA INTERNATIONAL SALES ADVISING COMPANY, S.à r.l.

Signature

(38379/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

IPN, Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

—

Minutes of the Shareholders' Meeting held on April 9, 1998

On April 9, 1998, at 11.00 a.m., the shareholders of the S.A. IPN met at the registered office of the Company for the annual General Meeting.

The meeting is chaired by André van Hecke, Chairman, who asks Pierre-Yves Romain to act as Secretary of the meeting.

The list of shareholders attending the meeting is attached to these minutes.

Since all the shareholders of the Company attended the meeting, it was agreed that proving the meeting had been properly called on was not needed.

The agenda of the meeting is as follows:

1. Resignation, revocation and appointment of Directors;
2. Miscellaneous.

Then the President proceeds with the vote of the following resolutions:

First resolution

Mr André Van Hecke has tendered his resignation as Director of the company effective on April 9, 1998. The General Meeting of the shareholders extends its thanks to Mr André Van Hecke for his contribution as Director of the company.

The General Meeting of the shareholders decides to appoint Mr Jean-Pierre Vignolle, residing in France, 92 Malakoff, 52, Rue Etienne Dollet, as Director of the company.

This Resolution is adopted unanimously.

Second resolution

Mr Philippe Court has tendered his resignation as Director of the company effective on April 9, 1998. The General Meeting of the shareholders extends its thanks to Mr Philippe Court for his contribution as Director of the company.

The General Meeting of the shareholders decides to appoint Mr Marc Fortems, residing in Belgium, Val d'Attert, 11, B-6717 Attert-Lischert, as Director of the company.

This Resolution is adopted unanimously.

Third resolution

The Shareholders Meeting has decided to revoke the mandate of Director of the Company of Mr Patrick Tillieux, effective on April 9, 1998.

The General Meeting of the shareholders decides to appoint Mr Pascal Farcouli, residing in Luxembourg, 4, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, as Director of the company.

This Resolution is adopted unanimously.

Fourth resolution

The Shareholders Meeting has decided to revoke the mandate of Director of the Company of Mr Ferdinand Kayser, effective on April 9, 1998.

The General Meeting of the shareholders decides to appoint Mr Jacques Galloy, residing in Belgium, 46, rue François Boudart, B-6700 Arlon, as Director of the company.

This Resolution is adopted unanimously.

Fifth resolution

By unanimous vote, the Shareholders Meeting decides to give to MM. A. Van Hecke, Ph. Court, F. Kayser, P. Tillieux full discharge with respect to the exercise of their mandate for the period starting on January 1st, 1998 and ending on this day.

This resolution is unanimously adopted.

With nothing else on the agenda, the meeting was closed at 11.30 am.

For RTL / VERONICA DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A.	*For PROMOFIN S.A.*	*For SUPRAFIN*
Signature	Signature	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38382/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

IPN, Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

—

Minutes of the Annual Shareholders' Meeting held at the registered office on July 16h 1998

The meeting is called to order at 2.00 p.m.

Board of the Meeting

The meeting proceeds to the appointment of the board of the meeting:
Chairman: Mr Pascal Farcouli
Secretary: Mr Paul München
Scrutineer: Mr Jean-Pierre Vignolle.

Chairman's Adress

The Chairman exposes and the meeting acknowledges that

1. Are present or represented, the shareholders shown on the attendance list signed by each of them or their proxy prior to the opening of the meeting.

2. It is acknowledged that one thousand (1,000) shares out of a total of one thousand (1,000) are present or lawfully represented as is set out in the attached attendance list.

3. Given that all shareholders are present and/or represented, recognize themselves as duly convened and declare to have a perfect knowledge of the meeting's agenda, the usual convening notices were not necessary.

4. The agenda of the present meeting is:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and statutory auditor
2. Presentation and approval of the annual accounts as of December 31, 1997
3. Allocation of the 1997 profit after tax
4. Discharge to the Directors and the statutory auditor
5. Appointment of a new statutory auditor
6. Appointment of new Directors
7. Miscellaneous.

The chairman presents the Board of Director's and statutory auditor's reports to the meeting. He submits the annual accounts to the meeting for review and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 1997.

He proposes to the meeting to grant discharge to the directors and independent auditor for the exercise of their mandate until December 31, 1997.

All facts exposed by the Chairman are verified and recognized as correct by the meeting who recognizes itself validly constituted and able to deliberate on the points listed on the agenda. After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

Resolutions

First resolution

The meeting approves the annual accounts for the period ending December 31, 1997.

Second resolution

The meeting decides to carry forward the profit of the accounting period ending on December 31, 1997, amounting to LUF 290,028,374,-.

According to the proposal of the Board of Directors, this amount will be allocated to the retained earnings of the company.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to the Directors and to the statutory auditor for the exercise of their mandate until December 31, 1997.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint KPMG AUDIT, with registered offices at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg as statutory auditor in replacement of the present statutory auditor until the general meeting ruling on the annual accounts of the fiscal year 1998.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as directors, until the general meeting ruling on the annual accounts of the fiscal year 1998:

Mr Pascal Farcouli, Mr Paul München, Mr Marc Fortems, Mr Jacques Galloy, Mr Jean-Pierre Vignolle, Mr Pieter Porsius, Mr Frank Eijken, Mr Dick Van der Graaf, Mr Wouter Van Kan.

There being no further items on the agenda, the meeting is adjourned at 3.00 p.m.

The secretary reads the minutes to the meeting.

The document having been read, the members of the board of the meeting and the shareholders who wished to do so, have signed.

P. Farcouli	P. München	J.-P. Vignolle
Chairman	*Secretary*	*Scrutineer*

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38382/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

INTAR S.A.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 10.409.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTAR S.A.

M. Lamesch	E. Ries
Administrateur	*Administrateur*

(38376/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

INTAR S.A.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 10.409.

—

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement le 7 juillet 1998

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte du changement de dénomination de FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN en MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s en tant que Commissaire de Surveillance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTAR S.A.

E. Ries	M. Lamesch
Administrateur	*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38377/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

INTERNATIONAL TEXTILE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.258.

—

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

(38380/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

INVESTMENTS FORUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 66.052.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature — *Administrateur* | Signature — *Administrateur*

(38381/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

ITX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 54.057.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1999, vol. 524, fol. 37, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 1999. *Pour ITX S.A.*

Signature

(38386/771/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

I.T.M.A. S.A.,
I.T. & MANAGEMENT ASSOCIATES, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.125.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée I.T. & MANAGEMENT ASSOCIATES S.A., en abrégé I.T.M.A. S.A., ayant son siège social à L-5573 Remich, 4, montée Saint-Urbain, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 55.125,

constituée sous la dénomination de O.G. CONSULT S.A. par acte du notaire Frank Molitor de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 6 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 435 du 5 septembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés et notamment la dénomination a été changée en I.T. & MANAGEMENT ASSOCIATES S.A., en abrégé I.T.M.A. S.A., par acte du notaire Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 27 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 602 du 31 octobre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sylvie Graisse, aide-comptable, demeurant à F- Montigny-sur-Chiers.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Françoise Jacquet, employée privée, demeurant à B-Etalles.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Daniel Louis, employée privée, demeurant à B-St. Hubert.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à cette Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

– Que la présente Assemblée a pour

Ordre du jour:

1.- Le siège social est transféré de L-5573 Remich, 4, montée Saint-Urbain à L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

2.- Changement du premier alinéa de l'article trois.

3.- Modification du premier alinéa de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de septembre à 11.00 heures au siège social ou tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

4.- Suppression de la valeur nominale des actions.

- Conversion du capital social de LUF en EUROS.

- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- Euros, sans création d'actions nouvelles.

- Souscription et libération intégrale.

- Remplacement des actions représentatives du capital souscrit de la société et création de nouvelles actions de façon à ce que le capital social de la société d'un montant de 31.000,- euros soit représenté par 1.240 actions d'une valeur nominale de 25,- Euros, chacune entièrement libérée.

5.- Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

6.- Démission de Monsieur Eric Flausch, consultant, demeurant à B-Ixelles/Bruxelles de sa fonction d'administrateur et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

7.- Nomination de trois nouveaux administrateurs et renouvellement des mandats d'administrateurs pour une durée de six ans.

8.- Démission du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Claude Manette, gérant de société, demeurant à B-Maillen et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

9.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour la durée de six ans.

– Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour.

– Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris a l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5573 Remich, 4, montée Saint-Urbain à L-8399 Windhof (Koerich, 3-5, rue d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Windhof (Koerich).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de septembre à 11.00 heures au siège social ou tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Quatrième résolution

– L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

– L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros au cours de 40,3399 LUF = 1,- euro, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

– L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée de l'accord de tous les actionnaires par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Le montant de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société I.T. & MANAGEMENT ASSOCIATES S.A., en abrégé I.T.M.A. S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

– L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Eric Flausch, consultant, demeurant à B-Ixelles/Bruxelles et de Monsieur Jean-François Goies, employé, demeurant à B-4577 Modave, rue Freddy Terwagne, 29B, de leurs fonctions d'administrateurs et décharge leur est donnée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:
– Monsieur Bertrand Renuart, informaticen, demeurant à L-7243 Bereldange, 90, rue du X Octobre,
– Madame Monique Frennet, professeur, demeurant à B-1457 Walhain-Saint-Paul, 1, rue Margot,
– Monsieur Jean-Yves Neu, administrateur de sociétés, demeurant à B-6700 Arlon, 39, rue de l'Europe.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur suivant pour une durée de six ans:
– Monsieur Olivier Goies, consultant, demeurant à L-2440 Luxembourg, 176, rue de Rollingergrund.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Claude Manette, gérant de société, demeurant à B-Maillen et décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jean-François Goies, employé, demeurant à B-4577 Modave, 29B, rue Freddy Terwagne, comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de la présente, s'élèvent approximativement à la somme de quarante mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Graisse, F. Jacquet, D. Louis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 1999, vol. 506, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 1999. J. Seckler.

(38384/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

I.T.M.A. S.A.,
I.T. & MANAGEMENT ASSOCIATES, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.125.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 1999. J. Seckler.

(38385/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

LIBRAIRIE ABC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 40, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 18.907.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 19 juillet 1999, vol. 175, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

(38393/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

LIBRAIRIE ABC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 40, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 18.907.

—

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1999 que le siège de la société est transféré du 37, avenue de la Gare au 40, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 1999.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 1999, vol. 175, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(38394/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

JUVACO S.A.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 51.075.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature — *Administrateur* | Signature — *Administrateur*

(38388/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

KETCHIKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.686.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(38389/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

KETCHIKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.686.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(38390/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

KETCHIKAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.686.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 55, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(38391/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

LUXPROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.895.

—

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, volume 3CS, folio 20, case 3, que la société LUXPROP S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrit au R.C. section B sous le numéro 30.895 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du faite qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999. Signature.

(38398/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

LUXCOFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 47.711.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 1999

– L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1996, au 30 juin 1997 et au 30 juin 1998.

– L'Assemblée accepte la démission de Madame Carine Bittler de ses fonctions d'administrateur. Décharge lui est donnée pour l'exercice de ses fonctions à ce jour. L'Assemblée nomme en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2004.

– L'Assemblée décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 août 1999. *Pour la société*
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 58, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38395/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MANNELLI ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 46.883.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999. *Pour MANNELLI ELECTRONICS S.A.*
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(38399/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MANNELLI ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 46.883.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999. *Pour MANNELLI ELECTRONICS S.A.*
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(38400/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MAZZARO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAZZARO INVEST HOLDING SA., avec siège social à Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 1er juin 1999, acte en voie de publication au Mémorial Recueil C.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Cristina Cardoso de Freitas, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Dicato, étudiant, demeurant à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de deux millions de francs (2.000.000,- Francs) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Francs) à trois millions deux cent cinquante mille francs (3.250.000,- Francs) par l'émission de cent soixante (160) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- Francs) chacune.

2) Souscription de cent soixante (160) actions nouvelles par MIRAGE GLOBAL INVEST S.A. avec siège à Road Town Tortolo, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Cristina Cardoso de Freitas, secrétaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Road Town Tortolo, British Virgin Islands, le 4 mai 1999,

lequel pouvoir, est resté annexé à l'acte de constitution reçu par le notaire soussigné, en date du 1er juin 1999, numéro 6423 de son répertoire, et libération en espèces de chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- Francs) chacune.

3) Modification subséquente de l'article trois des statuts.

4) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes:

Monsieur François Pletschette, expert-comptable, demeurant à Esch-sur-Alzette avec décharge à lui accorder.

5) Nomination de la société W.M.A. S. à r.l. avec siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14 rue Pasteur, en tant que commissaire aux comptes de la société dont le mandat prendra fin en 2004.

6) Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer à un administrateur la gestion journalière de la société et de l'engager ainsi par sa signature unique.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions de francs (2.000.000,- Francs) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Francs) à trois millions deux cent cinquante mille francs (3.250.000,- Francs) par l'émission de cent soixante (160) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- Francs) chacune.

Deuxième résolution

Souscription, Libération

Ensuite la société MIRAGE GLOBAL INVEST S.A., prénommée et représentée comme il vient d'être dit, a déclaré souscrire cent soixante (160) actions nouvelles pour la valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- Francs) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de deux millions de francs (2.000.000,- Francs), l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel.

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de deux millions de francs (2.000.000,- Francs) se trouve à la disposition de la société.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions deux cent cinquante mille francs (3.250.000,- Francs) représenté par deux cent soixante (260) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- Francs) par action.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la société Monsieur François Pletschette, prénommé, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société W.M.A. S. à r.l., prénommée, en tant que commissaire aux comptes de la société dont le mandat prendra fin en 2004.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de déléguer à un administrateur la gestion journalière de la société et de l'engager ainsi par sa signature unique.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à soixante mille francs (60.000,- francs).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Kronshagen, C. Cardoso De Freitas, J.-M. Dicato, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 20 juillet 1999, vol. 416, fol. 17, case 6. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 9 août 1999. A. Biel.

(38404/203/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MAZZARO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38405/203/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MANTOVANELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 1, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 22.871.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999. *Pour MANTOVANELLI, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(38401/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MANTOVANELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 1, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 22.871.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999. *Pour MANTOVANELLI, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(38402/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MAPFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.319.

—

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38403/043/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg.

R. C. Luxembourg B 47.927.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 10 août 1999, vol. 124, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12 août 1999. MECAN S.A.

Signature

(38406/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MILLENIUM MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.327.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature.

(38407/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

MRM CONSULTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 56.911.

—

Extrait de décision du Conseil d'Administration du 11 février 1999

Le Conseil d'Administration décide de changer le siège social de la société avec effet au 1er mai 1999. A cette date, le nouveau siège social de la société est le suivant: 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

MRM CONSULTING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(38408/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

NAKATOME HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 47.769.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature — *Administrateur*
Signature — *Administrateur*

(38409/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

OBERFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.554.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1999.

Pour OBERFIN S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque Domiciliataire
Signature — Signature

(38411/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

OBERFIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.554.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 décembre 1998

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Federico Franzina, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Germain Birgen, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-2014 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour OBERFIN S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque Domiciliataire
Signature — Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38412/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

NORTH SOUTH IMPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.459.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signatures.

(38410/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

OPTIQUE NEW LOOK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, rue de la Libération.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999. *Pour OPTIQUE NEW LOOK, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(38415/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

OPTIQUE NEW LOOK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, rue de la Libération.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999. *Pour OPTIQUE NEW LOOK, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(38416/514/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

ONDINE CAPITAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.340.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juillet.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITALACTION I S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 542 du 25 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jaap Everwijn, employé privé, demeurant à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Negin Nourinejad, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Changer l'article 3 des statuts en un article standard d'une Holding 29.
2. Suppression de la valeur nominale des actions existantes.
3. Conversion du capital social de FRF 500.000,- en EUR 76.224,- au taux de change de 6,55957 FRF pour 1,- EUR. Changement des livres de la société de Francs Français (FRF) en EURO (EUR)
4. Augmentation du capital social pour le porter de EUR 76.224,- à EUR 300.000,- par l'émission de 785 actions ordinaires «A» nouvelles sans désignation de valeur nominale et de 7.067 actions de préférence «B» sans désignation de valeur nominale.
5. Acceptation de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme souscripteur, les autres actionnaires actuels renonçant à leur droit de souscription préférentiel.
6. Souscription et libération des 785 actions «A» nouvelles et des 7.067 actions «B» nouvelles par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
7. Changement des paragraphes 3 et 12 de l'article 5 des statuts.
8. Suppression des paragraphes 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'article 5 des statuts.
9. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
10. Changer la dénomination de la société de CAPITALACTION I S.A. en ONDINE CAPITAL S.A. HOLDING.

11. Modification afférente de l'article 1 des statuts.

12. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** La société a pour objet la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation de portefeuilles internationaux se composant de tous titres et brevets de toute origine.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de cinq cent mille francs français (500.000,- FRF) en soixante-seize mille deux cent vingt-quatre EURO (76.224,- EUR) au cours de change de 6,55957 FRF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1er janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Français (FRF) en EURO (EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent vingt-trois mille sept cent soixante-seize EURO (223.776,- EUR) pour le porter de soixante-seize mille deux cent vingt-quatre EURO (76.224.- EUR) à trois cent mille EURO (300.000.- EUR) par l'émission de 785 actions ordinaires «A» nouvelles sans désignation de valeur nominale et de 7.067 actions de préférence rachetables «B» nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription-Libération

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenu aux présentes:

MANACOR (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jaap Everwijn et Madame Catherine Koch, prénommés, agissant en leurs qualités d'administrateur respectivement fondé de pouvoir B,

laquelle société déclare souscrire les 785 actions ordinaires «A» nouvelles et les 7.067 actions de préférence rachetables «B» nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de deux cent vingt-trois mille sept cent soixante-seize EURO (223.776,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer les paragraphes 3 et 12 de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 3.** Le prix de rachat des actions de préférence B sera le prix d'émission de ces actions.

Alinéa 12. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de supprimer les paragraphes 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'article 5 des statuts.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trois cent mille EURO (300.000,- EUR) représenté par neuf cent quatre-vingt-cinq (985) actions ordinaires «A» sans désignation de valeur nominale et par huit mille huit cent soixante-sept (8.867) actions de préférence rachetables «B» sans désignation de valeur nominale.

La société pourra acquérir pour son compte les actions de préférence rachetables «B» dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ce rachat pourra intervenir, à n'importe quel moment, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le prix de rachat des actions de préférence «B» sera le prix d'émission de ces actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en ONDINE CAPITAL S.A. HOLDING de sorte que l'article 1er des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1er.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de ONDINE CAPITAL S.A. HOLDING.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux cent vingt-trois mille sept cent soixante-seize EURO (223.776,- EUR) est évalué à neuf millions vingt-sept mille cent et un francs luxembourgeois (9.027.101,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux cent mille francs (200.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Everwijn, C. Koch, N. Nourinejad, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1999, vol. 118S, fol. 39, case 4. – Reçu 90.271 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1999. G. Lecuit.

(38413/220/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

ONDINE CAPITAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.340.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 1999. G. Lecuit.

(38414/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PACKAGING TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 59.671.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature *Administrateur* Signature *Administrateur*

(38417/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 56.787.

—

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

(38418/043/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PÄNLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmerfarm.
R. C. Luxembourg B 50.756.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999.

Pour PÄNLUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(38419/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PÄNLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmerfarm.
R. C. Luxembourg B 50.756.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999.

Pour PÄNLUX, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(38420/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PARTEC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 53.999.

—

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

(38421/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PATRINVEST S.C.A, Société en Commandite par Actions.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 69.080.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence a Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant, la société anonyme PATRI, avec siège social à Luxembourg, de la société en commandite par actions PATRINVEST, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.080, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 30 mars 1999, publié au Mémorial C, n°435 du 10 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 1999, en voie de publication au Mémorial C, et en date du 17 juin 1999, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolution du Conseil d'Administration du gérant de PATRINVEST, du 2 juillet 1999; un extrait du procès-verbal contenant ladite résolution, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions PATRINVEST, prédésignée, s'élève actuellement à deux milliards trois cent quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 2.340.000.000,-) divisé en dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article onze (11) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à huit milliards de francs luxembourgeois (LUE 8.000.000.000,-) et qu'en vertu du même article onze, le gérant de la société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital avec ou sans émission d'actions nouvelles, l'article six des statuts, concernant le capital social souscrit, étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le gérant de PATRINVEST, par une décision du 2 juillet 1999, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article onze (11) des statuts, a décidé de procéder à une augmentation du capital social souscrite

intégralement par les actionnaires existants de PATRINVEST au prorata de leur participation respective, à concurrence de deux milliards sept cent millions de francs luxembourgeois (LUF 2.700.000.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux milliards trois cent quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 2.340.000.000,-) à celui de cinq milliards quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 5.040.000.000,-) par apports en numéraire par ces actionnaires de la somme totale de deux milliards sept cent millions de francs luxembourgeois (LUF 2.700.000.000,-), sans prime d'émission et sans création ni émission d'actions nouvelles.

IV.- Que le gérant et le notaire-rédacteur de l'acte constatent que la libération desdits apports en numéraire au montant total de deux milliards sept cent millions de francs luxembourgeois (LUF 2.700.000.000,-) a été faite par les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle au capital social de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

V.- Que suite à la réalisation de la susdite augmentation du capital social souscrit, l'article six (6) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** La société a un capital social souscrit de cinq milliards quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 5.040.000.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/dix millième (1/10.000ième) du capital social. La société n'a pas prévu de parts d'intérêts au profit des associés commandités.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Becquer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 1999, vol. 843, fol. 37, case 10. – Reçu 27.000.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 1999. J.-J. Wagner.

(38422/279/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PATRINVEST S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.080.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 1999. J.-J. Wagner.

(38423/279/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PRODUITS DE VIANDE SCHMIT ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7357 Helmdange, 10, rue Im Gehr.

R. C. Luxembourg B 9.970.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999. *Pour PRODUITS DE VIANDE SCHMIT ET CIE, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(38430/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PRODUITS DE VIANDE SCHMIT ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7357 Helmdange, 10, rue Im Gehr.

R. C. Luxembourg B 9.970.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1999. *Pour PRODUITS DE VIANDE SCHMIT ET CIE, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(38431/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PMI, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-1222 Luxemburg, 11, rue Beck.
H. R. Luxemburg B 50.668.

—

Als alleiniger Gesellschafter der Firma PMI verlegt Herr T. Mainz den Firmensitz von 18, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg nach 11, rue Beck, L-1222 Luxemburg.

T. Mainz.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(38429/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

QUINTECH ENGINEERING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.243.

—

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1999, vol. 527, fol. 20, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

(38434/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.824.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1) Mr Janusz Szychlinski, companies director residing in ul. Lubinowa, 11, 52-210 Wroclaw, Poland,
2) Mrs Maria Helena Szychlinska, retired, residing in ul. Zachodnia 4/8, 53- 644 Wroclaw, Poland,
3) Mr Bernard Jakub Afeltowicz, companies director, residing in ul.Partyzantow 59/7, 51-680 Wroclaw, Poland,

all here represented by Mr Tim van Dijk, companies director, residing in Luxembourg,
by virtue of three proxies given on June 29, 1999 and June 26, 1999.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole shareholders of PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 24th of July, 1998, published in the Mémorial Recueil C, n°779 of October 27th, 1998, the articles of which have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 16th, 1998, published in the Mémorial Recueil C, n°40 of January 25th, 1999;
- that they have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to amend article 2 of the Articles of association to be read as follows:

«**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances or guarantees.

Furthermore, the Company may acquire and exploit real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.»

Second resolution

The shareholders decide to amend article 7 of the articles of association to be read as follows:

«**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Any increase of the share capital shall be decided by virtue of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders on the terms and conditions provided for the amendments of the articles of association.

Any reduction of the share capital shall be decided by virtue of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders on the terms and conditions provided for the amendments of the articles of association. The reduction of share capital shall not reduce the corporate share capital below the minimum level of capital needed as a matter of law.

The Company may redeem its own shares subject to the following terms and conditions applying to the redemption. If sufficient funds are legally available for proceeding to the redemption and if in the absolute discretion of the board of managers (or of the single manager) a redemption shall be contemplated and proposed to the shareholders of the company, the board of managers (or the single manager) shall notify the contemplated redemption of shares to the shareholders of the company together with the convening notice for a shareholders' meeting. The convening notice has to be given in writing at least 15 calendar days prior to the shareholders' meeting to all the shareholders of the company with all the shareholders having an equal right to participate, at their, discretion, in the redemption if and when such redemption shall be resolved upon by the shareholders' meeting provided they shall give a notification to the board of managers (or the single manager) of such intention to have all or part of their shares redeemed. Failing the receipt of such notice from a shareholder by the board of managers (or the single manager) at least 5 calendar days prior to the shareholders' meeting, such shareholder shall be precluded from having his shares redeemed by the company. All the shareholders having notified the board of managers (or the single manager) of the company regarding their intention to have their shares redeemed shall, if and when the redemption resolution shall be taken by the shareholders' meeting, have a pro rata entitlement to the redemption of their shares. The shareholders' resolution regarding the redemption of the shares of those shareholders having given due notification and within the above timeframe to the board of managers (or the single manager) of the company, shall be taken with the vote of shareholders representing more than 90% of the company's outstanding share capital.

The price payable for such shares shall be the market value as determined by the Board of managers (or the single manager), or in case of disagreement as determined by article 10.4 of the present articles of association.

The acquisition and disposal by the Company of own shares shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by a general meeting of shareholders. In relation to shares held by the Company in its own share capital, the rights, including but not limited to dividend and voting rights attached to those shares shall not be exercisable by the Company.»

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 10 of the Articles of association to be read as follows:

«**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders the following provisions have to be observed:

1. A transfer of shares may - without any exception - take place only with the prior approval of the general meeting.

2. The transfer must take place within three months after approval has been given or is deemed to have been given.

3. Approval is deemed to have been given:

a) if no decision has been taken within one month of the making of a request to that effect; or

b) if the resolution refusing approval does not specify the name (s) of one or more persons who is/are willing, against payment in cash, to purchase the shares to which the request for approval relates.

4. If the person who has made the request accepts the potential purchaser(s) referred to in the previous paragraph under b) and the parties fail to agree on the price to be paid for the share (s), this price shall, if the parties so wish, be determined by an expert to be appointed by the mutual consent of the parties, or, failing their agreement and at the request of either party, by the competent judge. The costs of determining the price shall be for the company's account.

5. Potential purchasers shall have the right at any time to withdraw, provided that they do so within fourteen days of being notified of the result of the price determination referred to in the previous paragraph. If, as a result, not all of the shares are purchased:

a) because all potential purchasers have withdrawn; or

b) because the remaining potential purchasers have not, within six weeks of the aforementioned notification, confirmed their willingness to take over the shares which have become available, in accordance with the general meeting's criteria for allotment;

The person making the request shall be free to transfer all shares to which the request for approval related, provided that the delivery takes place within three months after this has been established.

6. The person making the request shall have the right at any time to withdraw, provided he does so within one month of receiving definite details of the identity of the potential purchasers to which he may sell all the shares to which the request for approval related and of the selling price.»

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend article 12 of the Articles of association to be read as follows:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers, who will constitute a board of managers, will receive each an A or a B signatory power. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a resolution taken at a general shareholders' meeting by a majority of shareholders owning more than ninety per cent (90%) of the share capital.

A manager having an A signatory power shall be granted the powers to bind the Company by his sole signature, provided he acts within the powers vested in the board of managers. Acts taken by a manager having a B signatory power require the joint signature of a manager having an A signatory power, except for commitments up to 10,000.- US Dollars (with a maximum of USD 30,000.- per month) for which the joint signature of two managers B may also bind the Company (without prior shareholder approval and without a manager needed as co-signatory)

The daily management falls within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In dealing with third parties, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company and to

carry out and approve all acts and operations pertaining to the daily management of the Company, provided the terms of this Article 12 shall have been complied with. Any commitment made or undertaking given by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers, on behalf of the company, having a value in excess of USD 500,000.- must first be approved by a resolution of shareholders.

Acts of disposal are deemed not to be acts pertaining to the daily management of the Company. All powers concerning acts of disposal, divestment decisions, sales of participations, including shares, are expressly reserved by the present articles of association to the general meeting of shareholders. The General Meeting may delegate such powers to one or several ad hoc agent (s). For the avoidance of doubt it is noted that an act of disposal does not include the mere transfer of funds between bank accounts of the Company.

A manager having an A signatory power may by his single signature sub-delegate his powers to one or several ad hoc agents. A manager having a B signatory power may sub-delegate his powers to one or several ad hoc agents by his signature together with a signature of a manager having an A signatory power.

A manager having an A signatory power, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine such agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of the agency.»

Fifth resolution

The shareholders resolve to change the Company's corporate and fiscal year so that it will start on the 1st of July of each year and will end on the 30th of June of the following year.

The year having begun on the date of incorporation will retrospectively end on the 30th of June 1999 and the year having begun on the first of July 1999 will end on the 30th of June 2000.

Sixth resolution

As a consequence of the fifth resolution, the shareholders resolve to amend Articles 15 and 16 of the Articles of Association of the Company to be read as follows:

«**Art. 15.** The Company's corporate and fiscal year starts on the first of July of each year and ends on the thirtieth of June of the following year.

«**Art. 16.** Each year, the Company's accounts, as closed on June 30, are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, who prepares an inventory including an indication of value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Seventh resolution

The shareholders resolve to amend the second and the third paragraphs of article 14 of the Articles of Association to be read as follows:

«**Art. 14. Second and third paragraphs.** Without prejudice to article 12, in case of a plurality of shareholders, each shareholder may participate in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The articles of association may be amended by resolution taken in favour of the amendments by the shareholders representing more than 90% of the share capital of the Company especially for capital increase of the company.

Eight resolution

The shareholders resolve to add a third paragraph to article 17 of the articles of Association to be read as follows:

«**Art. 17. Third paragraph.** Without prejudice to the first paragraph of the present article, the company shall distribute no less than 80% of its net profit as a dividend, unless in an extraordinary shareholders' meeting decided otherwise by resolution of shareholders representing more than 90% of the share capital of the Company. The dividend shall be payable within three months after approval of the annual accounts by the General Meeting of shareholders. A shareholder may, however, notify the Company to defer payment of his dividend receivable.

Ninth resolution

The shareholders decide to add an article 20 to be read as follows:

«**Art. 20.** To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Monsieur Janusz Szychlinski, administrateur de sociétés, demeurant à ul. Lubinowa il, 52-210 Wroclaw, Pologne,

2) Mine Maria Helena Szychlinska, retraitée, demeurant à ul. Zachodnia 4/8, 53- 644 Wroclaw, Pologne,

3) Monsieur Bernard Jakub Afeltowicz, administrateur de sociétés, demeurant à ul. Partyzantow 59/7, 51-680 Wroclaw, Pologne,

tous trois ici représentés par Monsieur Tim van Dijk administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu de trois procurations données les 29 et 26 juin 1999.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 juillet 1998, publié au Mémorial Recueil C n°779 du 27 octobre 1998, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte du notaire instrumentant en date du 16 octobre 1998, publié au Mémorial Recueil C n°40 du 25 janvier 1999.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ains que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder aux sociétés auxquelles elle s' intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut acquérir et exploiter des biens immobiliers.

La Société pourra avoir toute activité industrielle ou commerciale de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Toute augmentation de capital sera décidée en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés selon les termes et conditions fixés pour les modifications des statuts.

Toute réduction de capital sera décidée en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés selon les termes et conditions fixés pour les modifications des statuts. La réduction du capital social ne doit pas diminuer le capital social de la société en deçà du capital minimum requis par la loi.

La société peut racheter ses propres parts sous les conditions et termes ci-après, s'appliquant au rachat de parts sociales. Pour autant que des fonds suffisants soient légalement disponibles pour procéder au rachat et pour autant qu'à la discrétion absolue du conseil de gérance, un rachat soit envisagé et proposé aux associés de la société, le conseil de gérance notifiera le rachat de parts sociales envisagé aux associés ensemble avec une convocation pour une assemblée des associés. La convocation doit être donnée par écrit au moins 15 jours francs avant l'assemblée à tous les associés avec tous les associés ayant un droit égal de participer, s'ils le désirent, au rachat, pour autant que celui-ci soit décidé par l'assemblée et qu'ils aient notifié au conseil de gérance leur intention de voir tout ou partie de leurs parts sociales rachetées. Les associés, dont la notification n'aura pas été reçue par le conseil de gérance au moins cinq jours francs avant l'assemblée des associés, seront déchus du droit de voir leurs parts sociales rachetées par la société. Tous les associés ayant notifié au Conseil de gérance leur intention de voir leurs parts sociales rachetées auront, pour autant que la décision de rachat soit prise par l'assemblée, un droit proportionnel au rachat de leurs parts sociales. La résolution des associés concernant le rachat des parts sociales des associés ayant effectué, dans le délai imparti tel que défini ci-dessus, la notification au conseil de gérance sera adoptée par une majorité des associés représentant plus de 90% du capital social émis.

Le prix payable pour de telles parts sociales sera égal au prix du marché tel que déterminé par le conseil de gérance ou en cas de désaccord selon les prescriptions de l'article 10.4. des présents statuts.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** En cas d'associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les prescriptions suivantes doivent être observées:

1. Toute cession de parts sociales - sans exception - ne peut se faire qu'avec l'approbation préalable de l'assemblée générale.

2. La cession doit être réalisée dans les trois mois après que l'approbation ait été donnée ou est réputée avoir été donnée.

3. L'approbation est réputée avoir été donnée:

a) si aucune décision n'a été rendue dans un délai d'un mois à compter du dépôt d'une requête à cet effet, ou

b) si la résolution refusant l'approbation ne mentionne pas le ou les nom (s) d'une ou plusieurs personnes souhaitant, contre paiement en espèces, acheter les parts sociales pour lesquelles l'approbation a été demandée.

4. Si l'associé qui a fait la requête accepte l'acquéreur potentiel dont il est question à l'alinéa précédent sous b) et si les parties ne parviennent pas à un accord sur le prix à payer pour les parts sociales, celui-ci sera, si les parties le

souhaitent, déterminé par un expert qui sera désigné de commun accord, ou à défaut d'accord , à la requête de l'une ou l'autre partie, par le juge compétent. Les coûts de détermination du prix seront à la charge de la société.

5. Les acquéreurs potentiels auront le droit de se rétracter à tout moment, à condition qu'ils le fassent endéans les quatorze jours qui suivront la notification du résultat de la détermination du prix comme prévu à l'alinéa précédent. Si finalement toutes les parts sociales ne sont pas achetées:

a) parce ce que tous les acquéreurs potentiels se sont rétractés, ou

b) parce que les acquéreurs potentiels restant n'ont pas confirmé, dans un délai de six semaines suivant la notification dont il est question ci-avant, leur volonté de racheter les parts sociales disponibles en conformité avec les critères de l'assemblée générale pour l'attribution;

La personne ayant fait la requête sera libre de céder toutes les parts sociales reprises en la requête d'approbation, pourvu que la consignation des parts sociales intervienne dans les trois mois après que cela ait été établi.

6. L'associé ayant fait la requête aura le droit de se rétracter à tout moment, à condition qu'il le fasse dans le mois suivant la réception du prix de vente et de l'identité des acquéreurs potentiels à qui il peut vendre toutes les parts sociales reprises en la requête.

L'acquisition et la cession par la Société de ses propres parts sociales se fera en vertu, et selon les termes et conditions, d'une résolution de l'assemblée générale des associés. En ce qui concerne les parts sociales détenues par la Société dans son propre capital social, les droits afférents à ces parts sociales, y compris mais non limité au dividende et au droit de vote, ne seront pas exercés par la Société.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance dont chaque membre recevra un pouvoir de signature A ou B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une résolution prise par l'assemblée et adoptée à la majorité des associés représentant plus de 90% du capital social.

Un gérant ayant un pouvoir de signature A peut valablement engager la Société par sa seule signature, sous réserve qu'il agisse dans les limites des pouvoirs octroyés par le conseil de gérance. Les décisions prises par un gérant ayant un pouvoir de signature B requièrent la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A, à l'exception des engagements n'excédant pas 10.000,- US Dollars (avec un maximum de 30.000,- USD par mois) pour lesquels la signature conjointe de deux gérants B peut ainsi engager la Société (sans accord préalable des associés et sans que la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A ne soit requise).

La gestion journalière est de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant (s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec la gestion journalière, sous réserve du respect des dispositions du présent article 12. Tout engagement fait ou promis par un gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, pour le compte de la Société ayant une valeur supérieure à 500.000,- USD doit d'abord être approuvé par une résolution des associés.

Les actes de dispositions ne sont pas de actes faisant partie de la gestion journalière de la Société. Tous les pouvoirs concernant les actes de dispositions, les décisions de cessions, ventes de participations, y compris de parts sociales, sont expressément réservés, par le présent article des statuts, à l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale peut déléguer de tels pouvoirs à un ou plusieurs mandataire (s) ad hoc. Pour dissiper toute équivoque, il est à noter que les actes de dispositions ne comprennent pas les simples transferts de fonds entre les comptes bancaires de la Société.

Un gérant ayant un pouvoir de signature A pourra sub-déléguer, par sa seule signature, ses compétences à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Un gérant ayant un pouvoir de signature B pourra déléguer ses compétences à un ou plusieurs mandataires ad hoc par sa signature jointe à la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A.

Un gérant ayant un pouvoir de signature A, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les obligations de tels mandataires et leur rémunération (s'il y en a), la durée du mandat et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'année sociale de telle sorte qu'elle débutera le 1er juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'année sociale ayant commencé à la date de constitution se terminera rétroactivement le 30 juin 1999 et l'année sociale ayant commencé le 1er juillet 1999 se terminera le 30 juin 2000.

Sixième résolution

En conséquence de la cinquième résolution, les associés décident de modifier les Articles 15 et 16 des statuts de la société, qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.»

«**Art. 16.** Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant L'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.»

Septième résolution

Les associés décident de modifier les deuxième et troisième alinéas de l'article 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 14. Deuxième et troisième alinéas.** Sans préjudice à l'article 12, en cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartienne. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant plus de 90% du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, spécialement en ce qui concerne les augmentations de capital de la société.»

Huitième résolution

Les associés décident d'ajouter un troisième alinéa à l'article 17 qui aura la teneur suivante:

«**Art. 17. Troisième alinéa.** Sans préjudice au premier alinéa du présent article, la société ne distribuera pas moins de 80% de son bénéfice net comme dividende, à moins qu'une décision des associés représentant plus de 90% du capital social n'en décide autrement. Le dividende sera payable dans les trois mois après approbation des comptes annuels par l'assemblée des associés. Un associé peut toutefois notifier à la société de différer le paiement de sa créance liée au dividende.»

Neuvième résolution

Les associés décident d'ajouter un article 20 qui aura la teneur suivante:

«**Art. 20.** Dans les limites permises par la loi, les résolutions circulaires des associés seront valablement prises si elles sont approuvées par écrit par tous les associés. Une telle approbation peut apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'un même document et peut être donnée par lettre.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: T. van Dijk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1999, vol. 118S, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 août 1999. G. Lecuit.

(38432/220/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.824.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 août 1999. G. Lecuit.

(38433/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

RANDOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 63.184.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RANDOLF S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.184, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 358 du 18 mai 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 435 du 16 juin 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant à Biel, Suisse.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Heisdorf.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Décision de modifier l'article 19 des statuts pour fixer l'exercice social du premier janvier au 31 décembre de chaque année, sauf que l'exercice commencé le 1er avril 1999 se terminera le 31 décembre 1999.

2) Décision de maintenir la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire selon l'article 8 au dernier mardi de juillet à 16.00 heures.

II.- Que les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Qu'il résulte de cette liste de présence que les deux mille cent (2.100) actions représentant l'intégralité du capital social de deux milliards cent millions de lires italiennes (2.100.000.000,- ITL) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V.- Monsieur le président expose que suite à une restructuration et pour faciliter la consolidation des comptes annuels avec la société mère ultime, il est proposé de rétablir la clôture des comptes annuels au 31 décembre, l'exercice en cours devant être abrégé de ce chef pour ne comprendre que la période du premier avril au 31 décembre 1999.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de donner à l'article 19 des statuts la teneur suivante, en version anglaise et française:

«**Art. 19.** The accounting year of the Corporation shall begin on 1st January and shall terminate on 31st december, except that the corporate year started 1st April, 1999 shall end on 31st December, 1999.»

«**Art. 19.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le 31 décembre, sauf que l'exercice social commencé le 1er avril 1999 se terminera le 31 décembre 1999.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de maintenir la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire selon l'article 8 au dernier mardi de juillet à 16.00 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé partiellement en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Wolter, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 1999, vol. 3CS, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1999. P. Frieders.

(38436/212/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

RANDOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 63.184.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 1999. P. Frieders.

(38437/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

SOCIETE DE PROMOTION HOELTGEN ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 30-32, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.965.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999. *Pour SOCIETE DE PROMOTION HOELTGEN ET ASSOCIES, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(38459/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

SOCIETE DE PROMOTION HOELTGEN ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange, 30-32, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.965.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 1999. *Pour SOCIETE DE PROMOTION HOELTGEN ET ASSOCIES, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(38460/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

RADICI POLIESTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.207.

—

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 1999, vol. 527, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999.

(38435/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

REICHEL & ALEXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.830.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature.

(38438/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

REICHEL & ALEXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.830.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature.

(38439/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

REICHEL & ALEXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.830.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature.

(38440/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

REICHEL & ALEXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.830.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 521, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature.

(38441/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PLASTIconstruct S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7502 Mersch, Z.I. Mierscherbierg.
R. C. Luxembourg B 39.190.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1992, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Mersch, le 16 juillet 1999, vol. 124, fol. 92, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(38424/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PLASTIconstruct S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7502 Mersch, Z.I. Mierscherbierg.
R. C. Luxembourg B 39.190.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1993, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Mersch, le 16 juillet 1999, vol. 124, fol. 92, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(38425/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PLASTIconstruct S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7502 Mersch, Z.I. Mierscherbierg.
R. C. Luxembourg B 39.190.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Mersch, le 16 juillet 1999, vol. 124, fol. 92, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(38426/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PLASTIconstruct S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7502 Mersch, Z.I. Mierscherbierg.
R. C. Luxembourg B 39.190.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Mersch, le 16 juillet 1999, vol. 124, fol. 92, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(38427/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

PLASTIconstruct S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7502 Mersch, Z.I. Mierscherbierg.
R. C. Luxembourg B 39.190.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Mersch, le 16 juillet 1999, vol. 124, fol. 92, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(38428/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

ROYAL ROOFING AUTOMATION GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.471.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature.

(38443/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

ROYAL ROOFING AUTOMATION GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.471.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1999, vol. 527, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 1999. Signature.

(38444/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

KORMANN, MAIER & ASSOC., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.701.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. 519, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999. Signature.

(38659/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

MERLONI ARISTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 15.826.

—

Statuts coordonnés en date du 22 juin 1999 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1999. Signature.

(38681/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1999.

SOFINPAR, SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.001.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Maixent Accrombessi, gérant de sociétés, demeurant à Cotonou (Bénin),

ici représenté par Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Cotonou, le 30 juin 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENT AU MAROC S.A.H., en abrégé SODETIM S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Alexander Claessens, prénommé.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société SOFINFAR - SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION, société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, alors de résidence à Mersch, en date du 18 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 381 du 21 août 1993, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 28 avril 1997.

- Qu'aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 6 juillet 1999, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, il a été cédé par Monsieur Jean-Pierre Houzard, gérant de sociétés, demeurant à Saussay (France), deux cent cinquante (250) parts sociales à SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENT AU MAROC S.A.H., en abrégé SODETIM S.A.H., préqualifiée, au prix global de deux cent cinquante mille francs (250.000,-), quittancés;

- Que la cessionnaire est propriétaire des parts cédées et elle aura droit aux bénéfices y afférents à partir de ladite cession.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés déclarent donner leur accord à la cession de parts ci-avant documentée.

Deuxième résolution

Suite à la cession de parts ci-avant constatée, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Maixent Accrombessi, gérant de sociétés, demeurant à Cotonou (Bénin), deux cent cinquante parts sociales 250

2. SOCIETE D'ETUDES ET D'INVESTISSEMENT AU MAROC S.A.H., en abrégé SODETIM S.A.H., ayant son siège social à Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel, deux cent cinquante parts sociales 250

Total: cinq cents parts sociales . . . . . 500»

Troisième résolution

Les associés ratifient la décision prise en assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 1998:

accepter la démission de Monsieur Jean-Pierre Houzard, de sa fonction de gérant de la société et de lui accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à cette assemblée.

- Que Monsieur Alexander Claessens, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial, en vertu de ladite procuration sous seing privé du 30 juin 1999, au nom et pour compte de Monsieur Maixent Accrombessi, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée SOFINPAR - SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION, déclare accepter ladite cession de parts ci-avant documentée au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Claessens, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 1999, vol. 118S, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 août 1999. G. Lecuit.

(38455/220/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

SOFINPAR, SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.001.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 août 1999. G. Lecuit.

(38456/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.134.

—

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A., a «société anonyme», stock company having its registered office at L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R.C. Luxembourg, section B number 60.134, incorporated by deed enacted on July 18, 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 592 of October 29, 1997 and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on December 15, 1998 published in the Mémorial C, number 152 of the 9th of March 1999.

The meeting is presided by Mr Pierre-Alexandre Degehet, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 70,638 (seventy thousand six hundred and thirty-eight) shares with no par value shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of LUF 16,570,000.- (sixteen million five hundred and seventy-thousand Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 70,638,000.- (seventy million six hundred and thirty-eight thousand Luxembourg francs) to LUF 87,208,000.- (eighty-seven million two hundred and eight thousand Luxembourg francs), by creation and issuance of 16,570 (sixteen thousand five hundred and seventy) new shares with no par value, having the same rights and obligations as the existing one, of which 12,759 (twelve thousand seven hundred and fifty-nine) subject to payment of a share premium amounting to LUF 6,810.18 (six thousand eight hundred ten point eighteen Luxembourg francs) per share and 3,811 (three thousand eight hundred and eleven) subject to payment of a share premium amounting to LUF 6,685.65 (six thousand six hundred eighty-five point sixty-five Luxembourg francs) per share, that is to say a con tribution amounting globally (as rounded) to LUF 128,940,000.- (one hundred twenty-eight million nine hundred and forty thousand Luxembourg francs), the whole to be paid by the contribution in kind of shares in two Italian companies.

2.- Amendment of article five of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of LUF 16,570,000.- (sixteen million five hundred and seventy-thousand Luxembourg francs) so as to raise it from its present amount of LUF 70,638,000.- (seventy million six hundred and thirty-eight thousand Luxembourg francs) to LUF 87,208,000.- (eighty-seven million two hundred and eight thousand Luxembourg francs) , by creation and issuance of 16,570 (sixteen thousand five hundred and seventy) new shares with no par value, having the same rights and obligations as the existing one.

Second resolution

The meeting, having stated as far as necessary the renunciation by the existing shareholders to their preferential right to subscribe, decides to admit to the subscription of the 16,570 (sixteen thousand five hundred and seventy) new shares the Italian company BRERA FIDUCIARIA S.p.a., having its registered seat at Milano, via Manzoni, Italy, Trade Register Milano number 270564.

Intervention - Subscription - Payment

The issue of 12,759 (twelve thousand seven hundred and fifty-nine) new shares is also subject to payment of a share premium amounting to LUF 6,810.18 (six thousand eight hundred ten point eighteen Luxembourg francs) per share and of 3,811 (three thousand eight hundred and eleven) new shares subject to payment of a share premium amounting to LUF 6,685.65 (six thousand six hundred eighty-five point sixty-five Luxembourg francs) per share, to be allocated to free reserves.

The appearing person declares and acknowledges that new shares and the total share premium amounting globally (as rounded) to LUF 128,940,000.- (one hundred twenty-eight million nine hundred and forty thousand Luxembourg francs) have been fully paid up through a contribution in kind of shares, as follows:

A) 1,296,000 (one million two hundred and ninety-six thousand) shares, issued by ALFA-PARF S.R.L., a company having its registered seat at Milano, Italy, via Cantu, 1, number 89689/1999, representing 72% (seventy-two per cent) of its current entire corporate share capital amounting to ITL 1,800,000,000.- (one billion eight hundred million Italian Lira, setting its participation in the said Italian company at 90% (ninety per cent), being yet owner of 18% (eighteen per cent) by way of purchase dated July 13, 1999.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by FIDEI REVISION, S.à r.l., an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Mr Alain Lam, and its report dated July 15, 1999 concludes as follows:

Conclusion

«Based on the verification procedures applied as described above:

- we have no further comment to make on the value of the contribution, and
- the contribution is at least equal to the number and value of the 12,759 ordinary shares to be issued with no par value at a premium of LUF 6,810.18 each»

B) 324,000 (three hundred and twenty-four thousand) shares, issued by IN.CHI.CO S.R.L., INDUSTRIA CHIMICA COSMETICA, a company having its registered seat at Milano, Italy, via Cantu, 1, number 97248/1999, representing 72% (seventy-two per cent) of its current entire corporate share capital amounting to ITL 450,000,000.- (four hundred and fifty million Italian Lira, setting its participation in the said Italian company at 90% (ninety per cent), being yet owner of 18% (eighteen per cent) by way of purchase dated July 13, 1999.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by FIDEI REVISION, S.à r.l., an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Mr Alain Lam, and its report dated July 15, 1999 concludes as follows:

Conclusion

«Based on the verification procedures applied as described above:

- we have no further comment to make on the value of the contribution, and
- the contribution is at least equal to the number and value of the 3,811 ordinary shares to be issued with no par value at a premium of LUF 6,685,65 each»

Appendices

The following appendices will be signed ne varietur, stay here annexed and registered with the minutes:

- a certificate issued by the Italian notary public Cesare Bignami, residing in Milano, evidencing the purchase by the Luxembourg company SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A. of 18% per cent of the shares of ALFA-PARF S.r.l.;
- a certificate issued by the Italian notary public Cesare Bignami, residing in Milano, evidencing the purchase by the Luxembourg company SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A. of 18% per cent of the shares of IN-CHI-CO S.r.l.;
- the auditor's report concerning the contribution of the 1,296,000 (one million two hundred and ninety-six thousand) shares, in ALFA-PARF S.R.L.;
- the auditor's report concerning the contribution of the 324,000 (three hundred and twenty-four thousand) shares, in IN.CHI.CO S.R.L., INDUSTRIA CHIMICA COSMETICA.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution raising the shareholding of a Luxembourg company into financial stock companies (sociétés de capitaux) having their registered office in a E.U. - member state (Italy) at 90% (ninety per cent) of their total current subscribed share capital, the company requires the exemption of Luxembourg registration duty («droit d'apport») on the basis of article 4-2 of the law of 29th of December 1971, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at LUF 87,208,000.- (eighty-seven million two hundred and eight thousand Luxembourg francs), represented by 87,208 (eighty-seven thousand two hundred and eight) shares with no par value.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present increase of its capital, have been estimated at about one hundred and thirty thousand Luxembourg Francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, R.C. Luxembourg section B numéro 60.134, constituée suivant acte reçu le 18 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 592 du 29 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 15 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 152 du 9 mars 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Alexandre Degehet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 70.638 (soixante-dix mille six cent trente-huit) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de LUF 16.570.000,- (seize millions cinq cent soixante-dix mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 70.638.000,- (soixante-dix millions six cent trente-huit mille francs luxembourgeois) à LUF 87.208.000,- (quatre-vingt-sept millions deux cent huit mille francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 16.570 (seize mille cinq cent soixante-dix) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les même droits et obligations que celles existantes, dont 12.759 (douze mille sept cent cinquante-neuf) sujettes au paiement d'une prime d'émission de LUF 6.810,18 (six mille huit cent dix francs luxem-

bourgeois et dix-huit centimes) par action et 3.811 (trois mille huit cent onze) sujettes au paiement d'une prime d'émission de LUF 6.685,65 (six mille six cent quatre-vingt-cinq francs luxembourgeois et soixante-cinq centimes) par action, c'est-à-dire un apport s'élevant globalement (après arrondissement) à LUF 128.940.000,- (cent vingt-huit millions neuf cent quarante mille francs luxembourgeois), l'ensemble étant à libérer par apport en nature d'actions de deux sociétés italiennes.

2.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 16.570.000,- (seize millions cinq cent soixante-dix mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 70.638.000,- (soixante-dix millions six cent trente-huit mille francs luxembourgeois) à LUF 87.208.000,- (quatre-vingt-sept millions deux cent huit mille francs luxembourgeois) par la création et l'émission de 16.570 (seize mille cinq cent soixante-dix) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les même droits et obligations que celles existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, ayant constaté pour autant que de besoin la renonciation par les actionnaires existants à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 16.570 (seize mille cinq cent soixante-dix) actions nouvelles BRERA FIDUCIARIA S.p.a., ayant son siège social à Milano, via Manzoni, Italie, Registre de Commerce de Milano numéro 270564.

Intervention - Souscription - Libération

L'émission de 12.759 (douze mille sept cent cinquante-neuf) actions est également sujette au paiement d'une prime d'émission de LUF 6.810,18 (six mille huit cent dix francs luxembourgeois et dix-huit centimes) par action et celle de 3.811 (trois mille huit cent onze) actions sujette au paiement d'une prime d'émission de LUF 6.685,65 (six mille six cent quatre-vingt-cinq francs luxembourgeois et soixante-cinq centimes) par action, à affecter aux réserves disponibles de la société.

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites et la prime d'émission c'est-à-dire un apport s'élevant globalement (après arrondissement) à LUF 128.940.000,- (cent vingt-huit millions neuf cent quarante mille francs luxembourgeois) ont été intégralement libérées par un apport en nature d'actions, comme suit:

A) 1.296.000 (un million deux cent quatre-vingt-seize mille) actions, émises par ALFA-PARF S.R.L., société ayant son siège social à Milano, Italie, via Cantu, 1, numéro 89689/1999, représentant 72% (soixante-douze pour cent) de son capital social actuel total s'élevant à ITL 1.800.000.000,- (un milliard huit cents millions de lires italiennes), établissant sa participation dans ladite société italienne à 90% (quatre-vingt-dix pour cent), étant déjà propriétaire de 18% (dix-huit pour cent) par une acquisition en date du 13 juillet 1999.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 15 juillet 1999 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant FIDEI REVISION, S.à r.l., représenté par Monsieur Alain Lam, qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-avant:

- nous n'avons pas de commentaire à faire quant à la valeur de l'apport, et
- l'apport est au moins égral au nombre et à la valeur des 12.759 actions ordinaires sans valeur nominale à émettre moyennant une prime d'émission de LUF 6.810,18 chacune.»

B) 324.000 (trois cent vingt-quatre mille) actions, émises par IN.CHI.CO S.R.L., INDUSTRIA CHIMICA COSMETICA, société ayant son siège social à Milano, Italie, via Cantu, 1, number 97248/1999, représentant 72% (soixante-douze pour cent) de son capital social actuel total s'élevant à ITL 450.000.000,- (quatre cent cinquante millions de lires italiennes), établissant sa participation dans ladite société italienne à 90% (quatre-vingt-dix pour cent), étant déjà propriétaire de 18% (dix-huit pour cent) par une acquisition en date du 13 juillet 1999.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 15 juillet 1999 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant FIDEI REVISION, S.à r.l., représenté par Monsieur Alain Lam, qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-avant:

- nous n'avons pas de commentaire à faire quant à la valeur de l'apport, et
- l'apport est au moins égal au nombre et à la valeur des 3.811 actions ordinaires sans valeur nominale à émettre moyennant une prime d'émission de LUF 6.685,65 chacune.»

Annexes

Les documents suivants signés ne varietur resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte:

- un certificat émis par le notaire italien Cesare Bignami, de résidence à Milano, prouvant l'acquisition par la société luxembourgeoise SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A. de 18% pour cent des actions de ALFAPARF S.r.l.;
- un certificat émis par le notaire italien Cesare Bignami, de résidence à Milano, prouvant l'acquisition par la société luxembourgeoise SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A. de 18% pour cent des actions de IN-CHI-CO S.r.l.;

- le rapport du réviseur d'entreprises concernant l'apport des 1.296.000 (un million deux cent quatre-vingt-seize mille) actions de ALFA-PARF S.R.L.;

- le rapport du réviseur d'entreprises concernant l'apport des 324.000 (trois cent vingt-quatre mille) actions de IN.CHI.CO S.R.L., Industria Chimica Cosmetica.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par un apport en nature portant la participation d'une société luxembourgeoise dans des sociétés de capitaux ayant leur siège dans l'Union Européenne (Italie) à 90% (quatre-vingt-dix pour cent) de leur capital social actuel total, la société requiert sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à LUF 87.208.000,- (quatre-vingt-sept millions deux cent huit mille francs luxembourgeois), représenté par 87.208 (quatre-vingt-sept mille deux cent huit) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ cent trente mille francs luxembourgeois.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.-A. Degehet, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 1999, vol. 3CS, fol. 20, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 1999. J. Elvinger.

(38457/211/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

SOCIETE GENERALE PATRIMONIALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.134.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(38458/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

S E R A C, SOCIETE D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN CANCEROLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 67.568.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN CANCEROLOGIE S.A. (S E R A C) S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67.568, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 132 du 2 mars 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler (Luxembourg).

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Shirine Azizi, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Colette Arend, employée privée, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Suppression pure et simple de la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

2.- Réduction du capital social à concurrence de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 937.500,-), pour le ramener de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à celui de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-).

Cette réduction représente le montant, soit soixante-quinze pour cent (75%) du capital non encore libéré des mille deux cent cinquante (1.250) actions émises lors de sa constitution.

3.- Augmentation du capital social à concurrence de soixante et un millions deux cent soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 61.267.000,-) pour le porter de son montant actuel ci-avant réduit de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-) à celui de soixante et un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 61.579.500,-) par la création et l'émission de deux cent quarante-cinq mille soixante-huit (245.068) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

4.- Souscription et libération intégrale des deux cent quarante-cinq mille soixante-huit (245.068) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale par la société FINANCIERE DUBE S.A. à concurrence de cent vingt-deux mille cinq cent trente-quatre (122.534) actions nouvelles et par la société FINANCIERE LEKA S.A., à concurrence de cent vingt-deux mille cinq cent trente-quatre (122.534) actions nouvelles, à libérer moyennant apport en nature d'actions de la société anonyme de droit français SENY SA., dont le siège social est établi à F-95200 Sarcelles, 1, avenue Charles Péguy, que les actionnaires détiennent à raison de trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq (3.985) actions chacun, cet apport étant évalué par les actionnaires à soixante et un millions deux cent soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 61.267.000,-).

5.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en euro (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,- = LUF 40,3399 du capital social ainsi augmenté de LUF 61.579.500,- en EUR 1.526.515,90.

6.- Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 5.000.000,- qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et pouvoir à conférer au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives.

7.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de retirer toute valeur nominale aux actions de la société, le capital social étant représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 937.500,-) pour le ramener de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à celui de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-), sans pourtant réduire le nombre d'actions.

Cette réduction représente le montant, soit soixante-quinze pour cent (75%) du capital non encore libéré des mille deux cent cinquante (1.250) actions émises lors de sa constitution datée du 22 décembre 1998.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante et un millions deux cent soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 61.267.000,-) pour le porter de son montant actuel ci-avant réduit de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-) à celui de soixante et un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 61.579.500,-) par la création et l'émission de deux cent quarante-cinq mille soixante-huit (245.068) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Sur ce, les sociétés suivantes:

a) FINANCIERE LEKA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

a déclaré souscrire cent vingt-deux mille cinq cent trente-quatre (122.534) actions nouvelles;

b) FINANCIERE DUBE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

a déclaré souscrire cent vingt-deux mille cinq cent trente-quatre (122.534) actions nouvelles.

Les souscripteurs ci-avant désignés sub. a) et sub. b) sont ici représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, préqualifiée,

en vertu de deux (2) procurations sous seing privé, dont mention ci-avant.

Les souscripteurs déclarent et tous les participants à l'assemblée générale des actionnaires reconnaissent que chacune des deux cent quarante-cinq mille soixante-huit (245.068) actions nouvelles émises a été intégralement libérée par apport en nature à raison de trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq (3.985) actions, pour chacun des deux souscripteurs ci-avant nommés soit au total sept mille neuf cent soixante-dix (7.970) actions de la société anonyme de droit français SENY S.A., avec siège social à F-95200 Sarcelles, 1, avenue Charles Péguy.

Les apports en nature ci-avant mentionnés ainsi que les modes d'évaluation adoptés sont décrits dans un rapport détaillé et établi à cet effet par un réviseur d'entreprises, la société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 5, place de Nancy, en date du 30 juin 1999, lequel rapport contient les indications prévues aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 30 juin 1999.

R. Bontemps
R. Weber
Réviseurs d'entreprises»

Ledit rapport, apres avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en euro (EUR) et de transformer par conséquent le capital social ainsi augmenté de soixante et un millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 61.579.500,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant d'un million cinq cent vingt-six mille cinq cent quinze euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.526.515,90).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables éventuelles qui s'imposent.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide par voie de modification statutaire (article cinq) de fixer le capital autorisé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, tout en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, lors de chaque émission d'actions nouvelles.

Septième résolution

Pour tenir compte de toutes les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à un million cinq cent vingt-six mille cinq cent quinze euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.526.515,90) représenté par deux cent quarante-six mille trois cent dix-huit (246.318) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont libellées au porteur, sauf pour celles dont la loi exige qu'elles demeurent nominatives.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute espèce, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à environ cent vingt mille francs luxembourgeois.

Pro fisco

L'apport en nature décrit ci-dessus intervient à la suite de deux précédents apports en nature de 3.985 (trois mille neuf cent quatre-vingt-cinq) chacun, totalisant sept mille neuf cent soixante-dix (7.970) actions de la même société anonyme de droit français SENY S.A., constatés lors de deux procès-verbaux d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, reçus par le notaire instrumentant, ce jour même (N^{os} 3859 et 3860 de son répertoire) portant ainsi la participation de SOCIETE D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN CANCEROLOGIE S.A. (S E R A C) S.A. dans ladite société SENY S.A. à quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante-quinze pour cent (99,75%), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Schieres, S. Azizi, C. Arend, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1999, vol. 843, fol. 49, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 août 1999. J.-J. Wagner.

(38453/279/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

S E R A C, SOCIETE D'ETUDE ET DE RECHERCHE APPLIQUEE EN CANCEROLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 67.568.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 1999. J.-J. Wagner.

(38454/279/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

RITZUREI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 31.097.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Administrateur *Administrateur*
Signature Signature

(38442/652/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

SAPECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 45.451.

—

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Fausto Moreno, administrateur de société, I-San Remo, Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;

M. Piergiorgio Parodi, administrateur de société, Monaco;

Mme Beatrice Parodi, administratrice de société, I-Bordighera (IM) (en remplacement de M. Antonio Semeria).

Commissaire aux Comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour SAPECO INTERNATIONAL S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38445/537/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

SEMOPAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

—

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 1999, enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 1999, volume 506, folio 94, case 1.

I.- Que par acte reçu par le notaire Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 403 du 4 juin 1998, il a été constituée une société anonyme sous la dénomination de SEMOPAC INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

II.- Que suite à la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, chez WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 1999. J. Seckler.

(38446/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.244.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARIBAS LUXEMBOURG
Signatures

(38447/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.244.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 4 juin 1999 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement:

M. Koen Lozie, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Pour copie conforme

Signature *Administrateur* | Signature *Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 1999, vol. 527, fol. 62, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38448/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

SCHEIDBERG, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6701 Grevenmacher.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Grevenmacher, le 9 août 1999, vol. 166, fol. 95, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1999.

SCHEIDBERG
Société Civile Immobilière
Signature

(38451/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1999.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg